



Mémoire additionnel sur la proposition de
Charte montréalaise des droits et responsabilités

Soumis à l'Office de consultation publique de Montréal

Par

Carle Bernier-Genest pour le
Forum jeunesse de l'île de Montréal

Le 30 mars 2004

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal est fier d'avoir participé à la rédaction de la proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités et salue avec enthousiasme cette initiative rendue possible grâce à un engagement de la Ville lors du Sommet de Montréal.

Créé afin que soient pris en compte les besoins, les prises de position et la participation des jeunes dans le développement social, économique et culturel de l'île de Montréal, le Forum jeunesse est une table de concertation du Conseil régional de développement de l'île de Montréal où des jeunes et des acteurs du milieu jeunesse se penchent sur les problématiques des personnes âgées entre 12 et 30 ans.

Nous croyons que la Charte deviendra un outil important pour les citoyens et citoyennes de notre grande ville. En plus de leur reconnaître des droits civiques de nature municipale, elle permettra d'assurer une plus grande adhésion au cadre de vie commun montréalais. De plus, nous reconnaissons la nécessité que certaines responsabilités doivent être assumées par les Montréalais et Montréalaises pour assurer une vie collective adéquate.

Comme nous adhérons au mémoire du Conseil régional de développement de l'île de Montréal présenté lors de ces auditions, notre mémoire ne vise pas à reprendre les modifications qui sont déjà inscrites dans ce mémoire et auxquelles nous voulons réitérer leur importance, mais à ajouter d'autres commentaires. Nos propositions de changement, à l'instar du mémoire du CRD, visent à améliorer la proposition afin de refléter davantage les aspirations des jeunes de notre ville, d'assurer le développement durable de Montréal ainsi que l'accès aux services.

Pour une charte claire et accessible :

Il est important pour le Forum jeunesse que les jeunes puissent se reconnaître facilement à travers la Charte. Nous croyons que les responsabilités assumées par les citoyens doivent être clairement identifiées.

À cet effet, il serait nécessaire de réorganiser les chapitres afin de s'y retrouver plus facilement entre les notions de responsabilités et les notions d'engagement de la Ville de Montréal.

Renforcer le développement durable :

Dans une perspective de développement durable pour les générations futures et les jeunes d'aujourd'hui, il est important d'insérer les éléments nécessaires pour développer un cadre de vie, assurant une vision à long terme, dans un document aussi important que la Charte.

À cet effet, nous appuyons les ajouts d'articles permettant d'enraciner davantage le développement durable dans la Charte.

Pour une ville inclusive (art. 1) :

Tout en soulignant l'aspect philosophique d'importance majeure contenu dans le mot « tolérance » de l'article 1 de la Charte, il serait, pour nous, plus approprié d'utiliser le mot « inclusion ». En effet, « inclusion » reflète davantage ce à quoi nous voulons aspirer, soit une société capable d'inclure les personnes vivant en marge de celle-ci.

À cet effet, nous proposons la modification suivante à l'article 1 de la Charte, soit de changer les mots « de tolérance » par « d'inclusion ».

La place des jeunes dans la fonction publique (art. 13 h):

Il est important que les travailleurs et travailleuses de la Ville reflètent la diversité de celle-ci. Nous voulons préciser que, pour nous, la diversité se lit tant au plan du sexe, de la diversité ethnique que de l'âge. Le renouvellement de la fonction publique par des jeunes est important pour la culture de la relève.

Accès à l'eau potable (art. 15 f) :

Nous félicitons les rédacteurs de la Ville d'avoir inclus dans la Charte la notion de l'accès à une eau potable de qualité et ce, en quantité suffisante. Cependant, il est clair pour nous que l'accès à l'eau potable doit rester gratuite.

À cet effet, nous suggérons de rayer l'article 15f) et d'ajouter les mots suivants à la fin de l'article 15e) : « et gratuite ».

Promotion de l'économie sociale, de la coopération et du commerce équitable (art. 15 i) :

Compte tenu que l'économie sociale, la coopération et le commerce équitable favorisent et renforcent l'exercice de la citoyenneté tout en assurant à un maximum de travailleurs une qualité de vie décente, nous croyons qu'il est important que la Ville renforce ces types d'économies alternatives. Ainsi, la Charte compléterait mieux ses visées au chapitre des droits et responsabilités économiques.

Nous suggérons d'ajouter un article 15 i) qui se lit comme suit : Que la Ville de Montréal favorise la promotion d'une économie sociale, de la coopération et du commerce équitable.